

# Code de conduite pour les Fournisseurs et les Partenaires Commerciaux - Repartim

VERSION 1.0 du 01/12/2023



**Code rédigé et appuyé par Mutares pour sa filiale  
Repartim et validé par le comité RSE Repartim :**

- *Martial Heland : Président*
- *Le Comité de Direction Repartim*
- *Alex Pierson : Responsable RSE*

**Rédaction par :**

- *Mutares SE & Co KGaA*

 **Repartim**  
DÉPANNAGE & TRAVAUX DEPUIS 1967

## Introduction

Nous, Repartim SAS (ci-après, "Repartim"), sommes spécialisés dans les services de réparation pour l'habitat. Repartim est contrôlé par Mutares SE & Co KGaA (ci-après, "Mutares"), une holding industrielle cotée à la Bourse de Francfort, et attache une grande importance à la conformité de ses activités commerciales.

Nous attendons de la part des fournisseurs et partenaires commerciaux de Repartim que vous reconnaissiez et respectiez également les normes ESG suivantes, qui sont basées notamment sur le Code de conduite de Mutares et les dix principes du "Pacte Mondial" des Nations Unies.

### 1. Environnement

Vous respectez toutes les réglementations environnementales, sanitaires et de sécurité qui vous sont applicables.

- Vous favorisez le développement et la fabrication de vos produits de manière sûre et respectueuse de l'environnement, ainsi que leur transport et leur fin de vie.
- Vous garantissez la qualité et la sécurité de l'usage de vos produits et avez mis en place des systèmes de documentation appropriés.
- Vous protégez vos employés ainsi que votre environnement immédiat et le public des dangers qui peuvent émaner de vos produits et procédés.
- Vous produisez en préservant les ressources, utilisez des technologies respectueuses de l'environnement et réduisez vos volumes de déchets et autres émissions.

### 2. Société

- Dans le cadre de vos activités commerciales, vous protégez les droits de l'Homme et prévenez le travail forcé (y compris l'esclavage moderne et la traite des êtres humains) ainsi que le travail des enfants.
- Vous soutenez la liberté d'association de votre main-d'œuvre et le droit à la négociation collective tel qu'il vous est applicable.
- Vous traitez équitablement et avec respect vos employés. Vous créez un lieu de travail exempt de harcèlement ou d'abus de toute nature.
- Vous permettez à vos employés et à d'autres parties intéressées de signaler des craintes et des indices de violations potentielles des lois ou des réglementations internes.
- Conformément aux lois applicables, vous respectez les réglementations sur les salaires minimums et les heures de travail. Vous garantissez à vos employés un salaire décent conforme aux conditions locales.
- Vous ne fournissez pas de produits contenant des minéraux de conflit finançant directement ou indirectement des groupes armés et causant des atteintes aux droits de l'Homme, comme décrit dans l'Annexe II des lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable pour la promotion de chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux en provenance de zones de conflit et à haut risque (Lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable). Nous vous demandons d'effectuer une diligence raisonnable sur les chaînes d'approvisionnement en minéraux conformément aux recommandations des Lignes directrices de l'OCDE sur la diligence raisonnable.

### 3. Gouvernance

Vous vous conformez à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de commerce. En particulier, vous respecterez les règles du droit de la concurrence, du contrôle des exportations, des réglementations en matière de sanctions, des lois sur la protection des données, sur la protection des secrets, ainsi que sur la protection de la propriété intellectuelle et toutes les autres lois applicables à votre entreprise.

- Vous avez rempli et continuez de remplir les obligations de divulgation en vertu du droit commercial et du droit des registres applicables à votre entreprise.
- Ni votre entreprise elle-même, ni sa direction ou ses propriétaires connus de l'entreprise ne figurent sur des listes de sanctions ou d'embargo qui interdiraient légalement de faire des affaires.
- Vous interdisez toutes les formes de corruption, de pots-de-vin et de blanchiment d'argent, accompagnées d'efforts raisonnables pour prévenir ces infractions.
- Ni votre entreprise elle-même, ni sa direction ou ses propriétaires ne sont actuellement inculpés ni n'ont été mentionnés dans les médias pour une infraction pénale, en particulier dans le domaine de la criminalité en col blanc, et vous n'avez pas été condamnés ou sanctionnés pour une amende administrative au cours des cinq dernières années.
- Vous interdisez les cadeaux aux salariés privés ou publics susceptibles d'influencer les décisions commerciales ou d'encourager d'une autre manière les bénéficiaires à violer leurs obligations respectives.
- Votre groupe d'entreprises (maisons mères, filiales, coentreprises ou autres affiliés) n'inclut pas d'entité détenue ou contrôlée par le gouvernement, ou vous avez divulgué cette affiliation avant d'entrer en relation commerciale avec nous.
- Vous respectez la vie privée et les informations confidentielles de tous vos employés et partenaires commerciaux, et protégez les données et la propriété intellectuelle contre toute utilisation abusive.
- Vous mettez en place un système de gestion de la conformité approprié qui soutient le respect des lois, règles et normes applicables.

Nous attachons une grande importance à garantir les principes susmentionnés de développement durable dans nos chaînes d'approvisionnement et relations commerciales. Parallèlement, nous apprécions des relations commerciales basées sur l'égalité. Vous pouvez donc documenter le respect des principes énoncés soit en reconnaissant ce Code de conduite pour les fournisseurs et partenaires commerciaux, soit en démontrant les engagements volontaires existants de votre entreprise avec un contenu comparable.

De plus, nous nous réservons le droit de procéder à des audits et évaluations de nos fournisseurs et partenaires commerciaux afin de nous assurer que vous respectez les lois, règles et principes qui vous sont applicables. Nous nous réservons également le droit de prendre des mesures appropriées si nous avons des raisons de penser que vous ne respectez pas effectivement ces exigences. Nous nous réservons le droit de mettre fin à toute relation commerciale en cas de violation des principes internationaux, d'absence de mesures pour mettre fin à de telles violations, ou de violations systématiques évidentes.

Pour des informations sur d'éventuelles violations des principes susmentionnés ou d'autres comportements potentiellement illégaux, veuillez contacter le Bureau de la Conformité de Mutares via le lien suivant : <https://mutares.integrityline.com/>